

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Insecticide

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Martec Handels AG
Rue: Samstagenstrasse 45
Lieu: CH-8832 Wollerau
Téléphone: +41 44 783 95 30 Téléfax: +41 44 783 95 49
e-mail: info@martec.swiss
Service responsable: Dr. Gans-Eichler e-mail: info@tge-consult.de
Chemieberatung GmbH Tel.: +49(0)2534 6441185
Otto-Hahn-Str. 36 www.tge-consult.de
D-48161 Münster

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT) CH-8032 Zurich Téléphone d'urgence nationale (24 h): 145 (Suisse : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol, linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol, l'acétate de linalyle. Peut produire une réaction allergique.
Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol			< 2,5 %
	203-377-1	603-241-00-5	01-2119552430-49	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H315 H318 H317			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 2 de 12

78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol		< 2,5 %
	201-134-4	603-235-00-2	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317		
115-95-7	l'acétate de linalyle		< 2,5%
	204-116-4		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
106-24-1	203-377-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol	< 2,5 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3600 mg/kg	
78-70-6	201-134-4	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	< 2,5 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2200 mg/kg	

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 3 de 12

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

Eviter la formation de nébulisats huileux.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Information supplémentaire

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 4 de 12

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.
Température de stockage conseillée : 25°C
Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-octa-2,6-diène-1-ol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	161,6 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	11,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	13,75 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	47,8 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	11,8 mg/cm²

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-octa-2,6-diène-1-ol	
Eau douce		0.011 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,108 mg/l
Eau de mer		0.0011 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.115 mg/kg
Sédiment marin		0.0115 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,7 mg/l
Sol		0.017 mg/kg

Conseils supplémentaires

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Valeurs limite de l'air:
Possibilité de l'exposition avec Aérosol (Pétrole)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 5 de 12

Valeur seuil (TLV-TWA) = 5 mg/ m³ - Source: ACGIH

Valeur seuil (TLV-STEL) = 10 mg/ m³ - Source: ACGIH

STEL: short-term exposure limits

TLV: Threshold Limiting Value

TWA: time weighted average

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) EN 166

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Autres:

PVA (alcool polyvinylique). - non déterminé

Temps de résistance à la perforation: >= non déterminé

Les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau, et ne conviennent pas pour une opération d'urgence.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Vêtements de protection ininflammables et résistants aux huiles.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (D).

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-formation d'aérosol ou de nébulosité

-Dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié: Protection respiratoire en cas d'aérosol: Utilisez un masque muni d'un filtre de type A2, A2/P2 ou ABEK.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 6 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: non déterminé
Odeur: caractéristique

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C
Point de sublimation: non déterminé
Point de ramollissement: non déterminé
Point d'écoulement: non déterminé
Point d'éclair: non déterminé

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé
Température d'auto-inflammation: non déterminé

Température d'inflammation spontanée

gaz: non déterminé
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun

pH-Valeur: 7
Viscosité dynamique: non déterminé
Viscosité cinématique: < 7 mm²/s
(à 40 °C)
Durée d'écoulement: non déterminé
Hydrosolubilité: miscible.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: SECTION 12: Informations écologiques
Pression de vapeur: non déterminé
Densité: non déterminé
Densité relative: 1
Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé
Teneur en solvant: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé
Taux d'évaporation: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 7 de 12

Information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Cf. chapitre 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes. bases fortes. Acide fort.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-octadién-1-ol				
	orale	DL50 3600 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin.	ECHA Dossier	
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol				
	orale	DL50 2200 mg/kg	Souris.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-octadién-1-ol, linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol, l'acétate de linalyle. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-octadién-1-ol:

mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) Résultat:

négatif. bibliographie: ECHA Dossier. Toxicité pour la reproduction: (dermique.) Méthode: OECD Guideline 421

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 8 de 12

(Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test) espèce: Rat, Résultat: NOEL = 300 mg/kg;
bibliographie: ECHA Dossier
Toxique pour le développement / effets tératogènes: (dermique.) Méthode: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test) espèce: Rat, Résultat: NOAEL = 300 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (n° CAS: 78-70-6):
mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 476 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test); Résultat: négatif. bibliographie: ; Carcinogénétique: Méthode: -; espèce: Rat; Durée d'exposition: 140 d. Résultat: négatif. bibliographie: ; Toxicité pour la reproduction: Méthode: Ligne directrice 421 de l'OCDE (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement); espèce: Rat; Résultat: NOAEL = 365 mg/kg; bibliographie: Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: -; espèce: Rat; Durée d'exposition: 26 d. Résultat: NOAEL = 1000 mg/kg; bibliographie:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol:
Toxicité orale subchronique: Méthode: -, espèce: Rat,
Résultats: NOEL >= 550 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (n° CAS: 78-70-6):
Toxicité orale subaiguë:
Méthode: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents); espèce: Rat; Durée d'exposition: 28 d. Résultats: NOAEL = 160 mg/kg; bibliographie:

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 22 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 13,1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 10,3 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 27,8 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 88,3 mg/l	96 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 59 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 9 de 12

12.2. Persistance et dégradabilité

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-octadién-1-ol			
	OECD Guideline 301 A (new version)	90%	3	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	64,2%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-octadién-1-ol	2,6
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	2,84

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200199 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Autres fractions non spécifiées ailleurs

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 10 de 12

- 200199 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Autres fractions non spécifiées ailleurs

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

- 150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 11 de 12

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV):	Aucune information disponible.
2004/42/CE (COV):	Aucune information disponible.
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)
Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): négligeable

Législation nationale

N° du tarif (OCOV): 3808.9180

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-octa-2,6-diène-1-ol
l'acétate de linalyle

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1.0; 05.10.2021, Première publication

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
DNEL: Derived No Effect Level
d: day(s)
EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
ECHA: European Chemicals Agency
EWC: European Waste Catalogue
IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
h: hour
LOAEL: Lowest observed adverse effect level
LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
LC50: Lethal concentration, 50 percent

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

47224_SDS_OptiPet ANTIPARASITE Spray_GHS_F

Date de révision: 05.10.2021

Code du produit:

Page 12 de 12

LD50: Lethal dose, 50 percent
NOAEL: No observed adverse effect level
NOAEC: No observed adverse effect concentration
NLP: No-Longer Polymers
N/A: not applicable
OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC: predicted no effect concentration
PBT: Persistent bioaccumulative toxic
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
SVHC: substance of very high concern
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
NU : Nations Unies
VOC: Volatile Organic Compounds

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

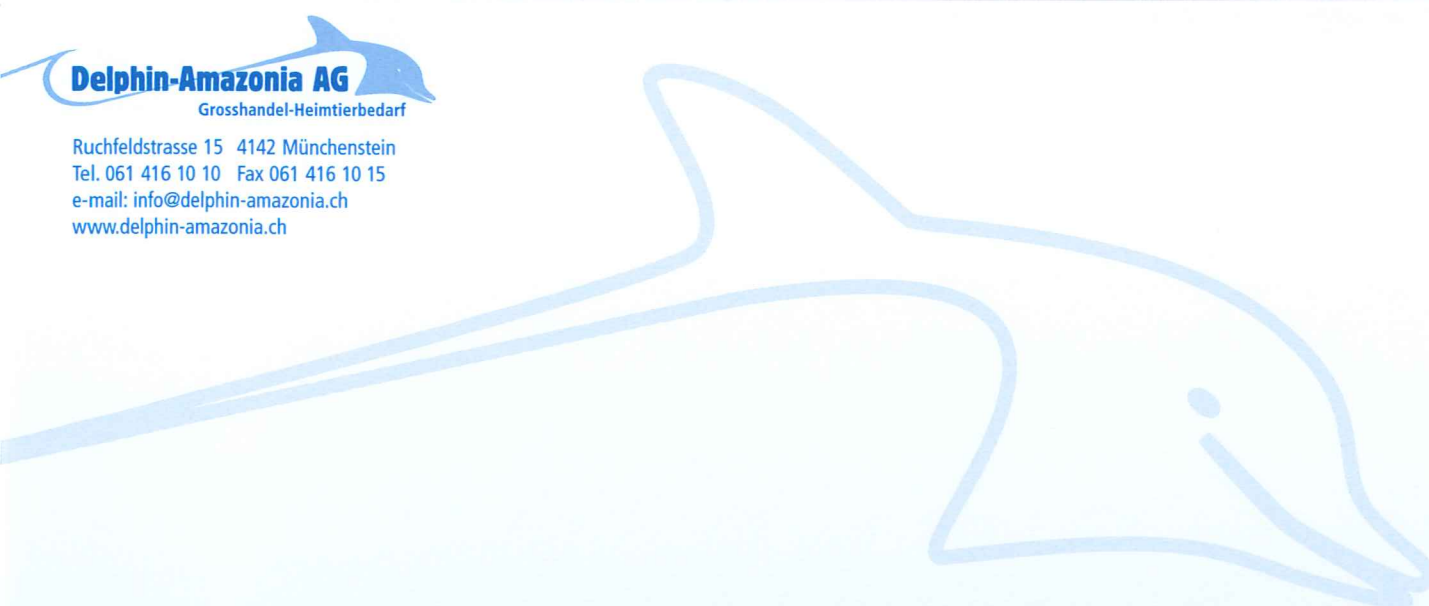
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH208	Contient géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol, linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadiène-3-ol; dl-linalol, l'acétate de linalyle. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:
Dangers pour la santé: Méthode de calcul.
Risques environnementaux: Méthode de calcul.
Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)



Beilage zu Sicherheitsdatenblatt (SDB) **(Helvetisierung)**

Adresse: Delphin-Amazonia AG
Ruchfeldstrasse 15
CH-4142 Münchenstein

Telefon: 061 / 416 10 10
Fax: 061 / 416 10 15
Email: info@delphin-amazonia.ch
Website: www.delphin-amazonia.ch

Notfallnr: Tel. 145

Tox Info Suisse
Freiestrasse 16
8032 Zürich
info@toxinfo.ch